Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE		
Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 4 janvier.

Minimum, nuit, abrité	2°9
Minimum, nuit, découvert	1°4
Surface du sol, 8 h. du matin	1°
A 1 mètre de profondeur	4°0
De l'air à l'ombre	3°3
Maximum, jour, à l'ombre	8
Maximum, jour, au soleil	7°9
Etat hygrométrique à 8 h. m.	°/°60
Etat du ciel	Très nuageux.
Direction du vent :	N.

Baromètre. — Le 1er janvier (2 h. du matin) la pression était de 760 m/m. Le 3 janvier (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps brumeux et un peu froid est probable.

Le cataclysme Sud-Italien

POUR LES SURVIVANTS !

Sa Grandeur Mgr Delamaire adresse à MM. les curés du diocèse la lettre suivante :

Cambrai, le 3 janvier 1909.

Cher Monsieur le Curé,

Les dernières heures de l'année 1908 ont été douloureusement assombries par l'épouvantable catastrophe qui, de nouveau, vient de ruiner et endeuiller toute l'Italie méridionale.

Deux grandes villes et plusieurs centaines de villages détruits, deux cent mille morts, quarante mille blessés, des milliers de pauvres gens sans abri et sans pain, tel est le bilan de la commotion volcanique du 28 décembre dernier, l'une des plus violentes que l'histoire ait jamais enregistrées.

Cet immense malheur qui émeut le monde entier ne saurait trouver indifférentes nos chrétiennes populations du diocèse de Cambrai ; aussi sommes-nous persuadé qu'elles nous sauront gré de faire appel en cette occasion à leur charité et à leur générosité si connues.

En conséquence, nous prescrivons qu'une quête soit faite pour les victimes du tremblement de terre de la Sicile dans les églises et les chapelles du diocèse, à toutes les messes et à tous les offices de la journée, le dimanche 17 janvier.

Vous aurez soin, cher Monsieur le Curé, d'envoyer sans retard le produit de cette quête au secrétariat de l'Archevêché, afin que nous-même nous puissions le faire parvenir promptement au Saint-Père qui, mieux que personne, dans sa compassion toute paternelle, et dans sa haute sagesse, saura répartir avec opportunité, entre les victimes, nos pieuses et, je l'espère, abondantes offrandes.

A l'aumône vous joindrez la prière.

A cet effet le même dimanche 17 janvier, vous donnerez l'absoute des morts à l'issue de la grand'messe pour tous ceux qui ont succombé dans le cataclysme du 28 décembre.

De plus, vous exhorterez les fidèles, et plus spécialement ceux qui appartiennent aux associations de prières pour les âmes du Purgatoire à multiplier leurs communions et leurs bonnes œuvres à la même intention.

Enfin vos fidèles demanderont à Dieu secours et consolation pour les infortunés survivants de ces lamentables événements.

Dans l'affolement et le désespoir de leur cœur brisé, nous disent les feuilles publiques, ils offrent aux regards un spectacle navrant, celui de malheureux qui, chefs de famille ou enfants, amis ou concitoyens, se voient désormais seuls au monde, tout ce qu'ils aimaient ayant péri sous les décombres.

Nous n'insisterons pas davantage sur les devoirs que les circonstances imposent à notre charité, les faits ont par eux-mêmes assez d'éloquence pour exciter chez tous une profonde pitié, et le plus vif désir d'adoucir les grands maux dont nos frères d'Italie sont si cruellement affligés.

Agréez, cher Monsieur le Curé, l'assurance de mon plus affectueux dévouement en N.-S.

Pour Monseigneur l'Archevêque,
FRANÇOIS.
Archevêque Coadjuteur de Cambrai.

***

S. G. Monseigneur Sonnois, archevêque de Cambrai	200 00
M. le chanoine Sonnois, vicaire-général	50 »
M. D. Masquelier-Wibaux	5 »
M. Louis Desreumaux	5 »
Mlle de Clonard	50 »
M. Louis Dubar, à Roubaix	100 »
La Conférence Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse St-Etienne à Lille	50 »
M. l'abbé Lobry, directeur du Bulletin diocésain	5 »
M. l'abbé Miquet, curé de Maing	5 »
Un curé de campagne	50 »
G. T	1 »
Anonyme	1 »
Mlles Verbièse et Dubreucq	5 »
Anonyme	2 »
La famille d'un séminariste	4 »
Anonyme	3 »
M. Auguste Lesay	25 »
Anonyme	1 »
M. Rogie (Lille)	20 »
Une enfant de Marie	100 »
M. F. Paquin (Lille)	100 »
Anonyme	5 »
Anonyme	5 »
Anonyme de Tourcoing	10 »
Un prêtre du Nord	10 »
M. Georges Motte, de Roubaix	100 »
Mme Wacrenier-Nadaud, de Roubaix	25 »
Mme A. Masson, de Roubaix	20 »
Total :	957 »
Liste précédente	490 »
Total général :	1447 »

N.-B. — **Les offrandes sont reçues à nos bureaux : 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches, Lille.**

Souscription régionale

Sur l'initiative de M. Ory et d'un certain nombre de personnalités lilloises, un Comité régional s'est formé pour organiser des souscriptions dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Les présidents d'honneur de ce Comité sont MM. Paul, premier président de la Cour de Douai ; Vincent, préfet du Nord ; Trépont, préfet du Pas-de-Calais ; le général Davignon, commandant en chef le 1er corps d'armée ; Manoël-Saumane, procureur général ; Lyon, recteur de l'Académie ; Bersez, sénateur, président du Conseil général ; Charles Delesalle, maire de Lille ; Gustave Dubar, président de l'Association de la Presse républicaine départementale ; Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union des Femmes de France.

Le secrétaire général est M. Edmond Ory, avec comme secrétaires MM. Assoignon, secrétaire de la mairie de Lille, Jules Duthil, Jules Ferré, Lamolinaire et Broutin.

Trésorier : M. Le Gall, trésorier général du Nord.

Sur la proposition de M. Ory, il a été décidé que les dons versés avec la condition expresse qu'ils soient confiés au Pape auront cette destination.

La « Croix du Nord », invitée à entrer dans ce Comité régional, avec les autres journaux de Lille, n'a pas cru devoir s'y rendre, ayant déjà organisé par elle-même, depuis plusieurs jours, une souscription parmi ses lecteurs, conjointement avec la « Croix » de Paris.

Gazette du Nord

REMERCIEMENTS

A l'occasion du Nouvel An, Monseigneur le Coadjuteur a reçu de tous les points du diocèse de très nombreux témoignages de respectueux attachement et de filial dévouement.

Sa Grandeur, très touchée de ces sympathiques hommages, prie tous ceux qui les lui ont adressés, de vouloir bien agréer l'expression de sa paternelle gratitude.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Bouqueau, aumônier des œuvres posts-scolaires à Cambrai, est nommé directeur des «Amicales des Ecoles libres ».

Cote officielle du Peigné "Type unique" du Marché à terme de Roubaix-Tourcoing

BASÉE SUR LA MOYENNE DES PRIX PRATIQUÉS A LA CORBEILLE

Roubaix-Tourcoing, le 4 janvier 1909.

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING — D'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille							
	COTE précédente	COTE 11 h 1/2 Roubaix	COTE 4 h 1/2 Tourc.	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUITE Précédt.	SUITE Ce jour	SUITE Acheteurs	SUITE Vendeurs
Janvier	5 35	5 37 1/2	5 37 1/2	5 37 1/2	5 40	—	—	—	—
Février	5 30	5 30	5 30	—	—	—	—	—	—
Mars	5 27 1/2	—	5 30	5 30	—	—	—	—	—
Avril	5 25 1/2	5 30	5 30	5 30	5 32 1/2	—	—	—	—
Mai	5 22 1/2	5 27 1/2	5 27 1/2	—	—	—	—	—	—
Juin	5 20	5 25	5 27 1/2	—	5 30	—	—	—	—
Juillet	5 17 1/2	5 5	5 25	5 25	—	—	—	—	—
Août	5 17 1/2	5 25	5 25	5 25	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	5 22 1/2	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ventes	1m5.000 k.								
Tendance									

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,35 janv. — 5.000 k. à 5,37 1/2id. — 15.000 k. à 5,40 id. — 10.000 k. à 5,30 fév. — 20.000 k. à 5,30 avril. — 5.000 k. à 5,27 1/2 mai. — 15.000 k. à 5,25 juin — 20.000 k. à 5,25 juill. — 10.000 k. à 5,25 août.
Total : 105.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,37 1/2 janv. — 5.000 k. à 5,40 id. — 10.000 k. à 5,30 mars. — 5.000 k. à 5,32 1/2 id. — 5.000 k. à 5,30 avril. — 15.000 k. à 5,27 1/2 juin. — 25.000 k. à 5,25 juill. — 10.000 k. à 5,25 août.
Total : 80.000 k.

On annonce la mort :

A **ROUBAIX**, de **Mme Desroussaux-Defrenne**, décédée subitement, à l'âge de 72 ans, après de longs mois de souffrances .. une vie de dévouement et d'admirable charité. Pas une misère à laquelle elle ne compatissait, pas une demande de secours qui n'ait été généreusement accueillie. Elle laisse à sa nombreuse famille et à la cité tout entière d'impérissables exemples de vertus vraiment chrétiennes.

A **NOORPEENE**, de **M. Braets**, père de M. l'abbé Braets, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Tourcoing, décédé subitement lundi.

A **VALENCIENNES**, de **Mme Dehon**, mère de M. Désiré Dehon, imprimeur à Valenciennes, qui s'est doucement éteinte à l'âge de 85 ans, entourée de l'affection de ses enfants et petits-enfants.

Ses funérailles auront lieu mardi matin, à dix heures et demie, en l'église Notre-Dame.

Lundi, à dix heures et demie, ont eu lieu, en l'église d'**ASCQ**, les funérailles solennelles de **M. Jules Barbier.**

Le deuil était conduit par M. le chanoine Jaspar, M. Jaspar-Méresse et les neveux du défunt, qui étaient accompagnés de M. le chanoine Masquelier, directeur de la « Croix du Nord », et MM. les abbés Corset, Dassonville et D'Aubigny.

Le saint sacrifice de la messe a été offert par M. l'abbé Rogé, curé de la paroisse, ayant comme assistants MM. les abbés Catteau, ancien curé, et Baye, vicaire.

De nombreux amis d'Ascq et de l'extérieur étaient venus apporter au regretté défunt le témoignage de leur sympathique et pieux souvenir. Nous avons remarqué parmi eux MM. les curés de Beaurain, d'Annappes, d'Esquerchin, de Canteleu, de Tressin ; MM. les abbés Dehaut, aumônier des Œuvres agricoles ; Lefebvre, de la « Croix du Nord » ; Bénistant, vicaire à Roubaix ; plusieurs Frères de la Maison d'Annappes. Signalons aussi la présence de MM. Dumont, Vincent, Léon et Louis Droulers, d'Ascq ; Dassonville, de Tourcoing ; Dollé, d'Abscon, etc.

Après la messe, le cortège s'est rendu à la gare, d'où le corps a été dirigé sur Douai, où doit avoir lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

Lundi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église de **LINSELLES**, les funérailles de **M. Jean-Baptiste Dumortier**, cultivateur et conseiller municipal, décédé à l'âge de 57 ans.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Louis Mahieu, adjoint au maire, Louis Catry, Désiré Delobel et Emile Delobel, conseillers municipaux.

M. Emile Dumortier, frère du défunt, conduisait le deuil, accompagné par M. l'abbé Tiberghien, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Leroux, vice-doyen, assisté de MM. les abbés Maerten, vicaire, et Dutilleul, professeur à Roubaix.

Dans la nombreuse assistance se trouvaient M. Hopsomer, maire, ainsi que le Conseil municipal, MM. Vandermersch, maire de Quesnoy-s.-Deûle, Antoine Dalle, adjoint au maire de Bousbecque.

Au cimetière, M. Hopsomer a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je ne voudrais pas laisser fermer cette tombe sans adresser quelques mots d'adieu à cet excellent collègue que fut J.-B. Dumortier que vous êtes venu si nombreux conduire à sa dernière demeure.

Né en 1851 d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de cultivateurs de la région, M. J.-B. Dumortier fut assez jeune encore appelé, par la mort de ses parents, à prendre la direction de la ferme qu'il exploitait en commun avec ses frères et sœurs.

Grâce à ses connaissances, à son caractère sérieux et juste, il sut prendre sur ces derniers l'ascendant nécessaire pour pouvoir mener à bien l'entreprise commune, et ceux-ci surent aussi reconnaître l'autorité douce et paternelle de leur frère aîné, de sorte que la perte prématurée des père et mère ne vint pas rompre la bonne harmonie qui avait toujours régné dans cette famille si unie.

Homme de devoir avant tout, sachant se sacrifier pour les autres, J.-B. Dumortier ne voulut pas abandonner le rôle de père qui lui était échu, et il ne songea à fonder à son tour une famille que lorsque ses frère et sœurs furent pourvus eux-mêmes d'une situation indépendante.

C'est alors qu'il fit choix de cette compagne si douce dont chacun admire le courage, l'énergie et le dévouement sans bornes, et avec laquelle il aurait coulé des jours si heureux si la maladie ne s'était en quelque sorte assise à demeure dans leur maison.

Pour épargner à sa chère épouse de santé assez délicate les fatigues inhérentes au rôle de la femme dans la direction d'une ferme, J.-B. Dumortier prenait une part active aux travaux intérieurs de la maison, et après avoir vaqué aux rudes labeurs des champs durant la journée, il prenait sur les heures déjà bien courtes de son repos, le temps nécessaire pour s'occuper des étables, et donner à son épouse et à ses enfants les soins que réclamaient leur santé ou leur enfance.

Ce court exposé du dévouement dont a toujours fait preuve J.-B. Dumortier que l'on pourrait citer comme exemple à tous les maris et à tous les pères de famille, vous dit assez ce que fut notre regretté collègue dans sa vie publique.

Entré au Conseil municipal il y a neuf ans environ, M. J.-B. Dumortier prit à cœur les fonctions que la sympathie des électeurs lui avaient confiées ; intelligent et dévoué, il prenait part aux discussions des affaires communales, et ses observations étaient toujours frappées au coin du bon sens et des intérêts de notre chère commune.

Très accueillant à tous, il fut souvent parmi nous l'initiateur de mesures appelées à donner satisfaction aux demandes légitimes des habitants de son quartier.

Homme de devoir et de principes avant tout, il n'aurait jamais transigé avec sa conscience ; libéral, respectueux des opinions de tous, comme le sont profondément tous les hommes convaincus, il marchait toujours son drapeau fermement déployé et ne craignait pas d'affirmer haut et clair ses convictions fermes et inébranlables.

Homme de foi et de religion dans sa longue et si douloureuse maladie, il ne cessait de prier et de faire prier, faisant à Dieu l'abandon de sa vie mais le suppliant de donner force et courage aux siens que sa mort devait plonger dans la douleur.

Aussi après avoir supporté avec tant de résignation des souffrances aussi prolongées, pouvons-nous avoir la certitude qu'il est allé recevoir dans un monde meilleur la récompense de sa vie toute d'abnégation et de dévouement.

Puissent cette espérance et la pensée d'avoir pu par des soins de tous les instants, prolonger une existence aussi chère, adoucir le déchirement de la séparation et donner à son épouse aussi profondément brisée, force et courage pour se dévouer pour ses enfants comme elle s'est sacrifiée pour son cher mari qui du haut du Ciel continuera à l'aimer et à la bénir.

Au nom de vos amis, au nom de vos collègues du Conseil municipal, cher Jean-Baptiste, au revoir.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Lundi, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Martin, à **ROUBAIX**, le **mariage de M. Emile Lecat**, fils de Mme veuve Lecat-Contamine, rentière à **TOURCOING**, avec **Mlle Gabrielle Facques**, fille de M. et Mme Facques-Leduc, marchands de nouveautés.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Victor et Paul Lecat, négociants, ses frères ; pour la mariée, MM. Isidore et Charles Facques, ses oncles.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Lecat, vicaire à Quesnoy-sur-Deûle, qui a prononcé une très belle allocution.

Pendant la cérémonie, qui s'est déroulée devant une assistance fort nombreuse, plusieurs artistes se sont fait entendre. M. Jules Bacquart, professeur de violoncelle, a joué « Ave Maria » de Cherubini et un « Largo » de J. M. Leclercq. M. Valéry Waelès, ténor, ami des deux familles, a interprété « Inviolata » de Panseron et « Méditation religieuse » de Pessard. M. Broquet, maître de chapelle, a chanté « Ave verum » de Maréchal.

L'orgue était tenu par M. Gustave Meyer, compositeur de musique, organiste de Saint-Martin.

Le 19 janvier prochain, en l'église de **SEZANNE (Marne)**, sera célébré le mariage de **Mlle Marie-Antoinette Le Dieu de Ville**, fille de M. Albert Le Dieu de Ville et de Madame, née Bourguignon d'Herbigny, avec **M. Joseph de Chauvigny de Blot**, de **TROYES.**

ÉTRENNES DES EXPULSÉS

Tourcoing (6e liste). — M. et Mme Peckre-Petit et leurs enfants, 118 fr.; C. anonyme, 5 f.; Mlles Vireux-Destombes, 5 fr.; Mme Amand Flipo, 5 fr.; Mme Defebvre-Vandecasteele, 2,50; un tertiaire de St-François, 5 fr.; Mme Bienfait-Lemaire, 5 fr.; M. et Mme Pertinax-Desurmont, 2 fr.; M. Ch. Deprost, 2 fr.

La Ligue de l'Enseignement

SON FONDATEUR

La Ligue de l'enseignement a été fondée en 1866, par Jean Macé, professeur et littérateur français, élu sénateur en 1882, décédé en 1894.

Il a publié divers ouvrages de vulgarisation scientifique à la portée des enfants : « l'Histoire d'une bouchée de pain », les « Serviteurs de l'estomac », les « Contes du Petit Château », les « Idées de Jean-François ».

Il a été, en outre, directeur du « Magasin d'éducation et de récréation » conjointement avec M. J. Hetzel, éditeur à Paris, qui a publié divers ouvrages littéraires sous le pseudonyme de P. J. Stahl.

SON CARACTÈRE MAÇONNIQUE

M. Jean Macé disait de sa Ligue, en 1885, à son 5e Congrès tenu à Lille :

« Autrefois, nous affirmions que la Ligue « de l'Enseignement n'était pas une insti- « tution politique religieuse. Aujourd'hui, « il n'en est pas ainsi. Aujourd'hui, il faut « affirmer que la Ligue est bien une insti- « tution maçonnique. Oui, ce que nous fai- « sons est bien une œuvre maçonnique..... « la Ligue est une franc-maçonnerie exté- « rieure. Je l'ai dit cent fois dans les Lo- « ges, d'un bout de la France à l'autre. »

Voici encore le témoignage du rapporteur des « Etudes politiques et sociales » au Convent de 1900, le fr∴ Lecoq, un universitaire :

« Nous ne devons pas oublier qu'à côté « de la franc-maçonnerie, il y a la fille de « la franc-maçonnerie, la Ligue de l'En- « seignement.... »

Il ne peut donc exister aucun doute, ni aucune erreur sur le caractère maçonnique de la Ligue.

SON PROGRAMME ET SON ACTION

La Ligue de l'Enseignement poursuit activement un programme méthodique dont le but est notamment :

1° D'imprimer, dans ses Congrès annuels, une direction doctrinale au personnel enseignant, et, chaque année, cette direction devient de plus en plus sectaire et matérialiste.

2° D'embrigader les instituteurs et de leur faire jouer le rôle d'instructeurs et d'agents électoraux.

3° D'attirer les enfants à l'école laïque et de les y maintenir au moyen de diverses institutions qui pourraient être bonnes, mais que gâte le **virus** maçonnique qui les pénètre toutes. Les principales de ces institutions sont : Cantines scolaires, Sou ou Denier des écoles laïques, Mutualités scolaires, Caisses des écoles.

4° De conserver la main-mise sur les enfants, après leur sortie de l'école, par des œuvres nombreuses créées d'après ses vues et conformément à ses indications, qu'elle appelle : « Post-scolaires » ou du « Lendemain de l'école ». Ces œuvres sont : Les Cours d'adultes, les Patronages laïques, les Associations d'anciens et d'anciennes élèves, des Universités ou Conférences populaires, les Unions françaises de la Jeunesse, les Bibliothèques populaires, les Sociétés de gymnastique, de Tir, etc., etc.

Les dirigeants de la Maçonnerie recommandent à leurs FF∴ la fréquentation dans le plus grand nombre possible de ces diverses sociétés qui, par leur nombre et leur activité maintiennent sous la domination de la secte les esprits formés par l'école laïque.

SON BUT

Le but que poursuit la Ligue de l'Enseignement est la guerre religieuse et la déchristianisation de la France.

Pour y arriver, elle emploie toutes les formes possibles et les plus variées.

Fille de la Maçonnerie, par celle-ci, elle a une action puissante sur tous les rouages de l'administration française et particulièrement sur le corps enseignant qui est son agent d'exécution le plus actif. Elle impose **toutes** ses volontés au Parlement, dont un grand nombre des membres sont francs-maçons, en pesant sur ces derniers par **tous** les moyens.

C'est elle qui est l'inspiratrice de l'ensemble des lois scolaires votées depuis 1882 et qui a aidé de **toute sa force** à la proscription des congrégations enseignantes.

C'est elle, encore, qui travaille en vue de la suppression de l'enseignement libre, pour arriver enfin, suivant la parole du F∴ Adrien Durand, à son but, qui est celui-ci :

« Si nous voulons arracher la jeunesse « française aux idées cléricales, c'est en « suivant le programme de la Ligue que « nous y arriverons. »

Et maintenant, parents catholiques, vous voilà renseignés succinctement, mais complètement sur une société qui, sous des apparences humanitaires, poursuit un but aussi malfaisant.

Surveillez de plus en plus vos enfants et l'instruction qui leur est donnée dans les écoles publiques.

Surveillez leurs fréquentations et gardez-vous bien de les laisser enrôler dans des œuvres ou des institutions, inoffensives pour beaucoup d'esprits superficiels, si vous voulez conserver sur eux votre autorité, car ils vous appartiennent, à vous, et non pas à la Ligue maçonnique et blocarde de l'enseignement.

QUE VOUS FAUT-IL ?

Un domestique

Une cuisinière

Une bonne

Faites une annonce dans la *Croix du Nord*.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'-Place), Lille.

LOTERIE
de l'Œuvre Antituberculeuse de la Loire-Inférieure

LES NUMÉROS GAGNANTS

Nantes, 31 décembre. — On a procédé ce matin, à Nantes, au tirage de la loterie de l'Œuvre des Antituberculeux de la Loire-Inférieure.

Le numéro 1.158.166 gagne 100.000 francs.
Le numéro 354.295 gagne 25.000 francs.
Le numéro 552.563 gagne 10.000 francs.
Le numéro 522,880 gagne 5.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

596308	539161	177841	431390	509746
20104	656419	649008	870579	212821

Les 20 numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

112844	125790	131852	210369	217232
245340	265248	344402	385931	637498
653669	681949	756244	816014	855521
862775	895800	1149406	1156478	1161927

Les 400 numéros suivants gagnent chacun 100 francs :

2149	2704	2851	2738	6835
11240	12067	17342	19558	26097
35999	37058	37940	38526	41021
42731	44003	44297	48241	49561
50162	51891	54207	55636	59844
63838	64924	66883	69790	72949
74986	77017	81053	88349	89246
93360	94470	98610	116819	122217
123669	124190	129057	132192	133522
134019	137364	138800	143613	150813
151792	155263	156098	157153	163573
168191	168199	168983	169509	171021
171264	171715	175728	179279	
181352	183905	187945	200191	209142
210883	216431	222869	223728	226931
230940	232397	233238	235010	230934
237801	238471	240212	240232	240847
241264	244837	250007	252056	253249
255359	266035	268129	268377	268817
271855	274737	280291	282219	286492
295733	302239	302518	302628	303932
308649	312017	314683	319069	320030
323147	323957	324406	330709	338428
339368	340965	352153	354474	358807
361920	364318	374225	376890	378541
379137	380955	382714	386018	388006
389260	393354	393415	394325	396358
400765	405455	408007	408809	416686
420260	428577	434084	437290	438626
438633	443752	448740	448921	455015
458006	458931	459321	460670	471814
474653	475143	484261	484490	484952
485937	487215	495248	496319	498606
505040	505865	507452	508930	512190
512276	514095	518656		
519940	520150	520552	525172	533342
535067	536021	537561	538806	540309
540678	540913	541383	542187	547220
547993	548640	550818	550074	551080
552088	552113	554615	565060	567093
568019	570392	571152	573781	580817
584058	584069	588313	588806	589212
589961	594777	600565	601574	607193
612030	613041	616946	620476	623963
624816	625188	626028	626357	628693
631037	631236	631301	634404	634794
638651	640957	641200	647978	649368
653121	657070	659146	659923	660627
661879	665884	669864	670221	670791
676950	678834	678918	679011	685049
686974	687230	693339	693672	696601
697564	699155	699498	702753	707343
707836	710389	717061	711420	711596
715318	717355	720006	721768	721806
723639	724161	726927	732614	734100
736927	740474	741932	742150	743004
743045	744711	751136	753831	754414
758043	758878	760627	761291	770130
770907	771143	774132	774435	776707
777609	781429	783754	789513	790902
792901	797628			
802093	803878	808374	811997	817289
821948	829914	832157	832985	833126
834729	835668	840181	841122	841734
841770	842345	845630	850037	853628
857302	857694	859752	861087	863907
864967	865562	868937	874020	875085
877058	878470	880547	883001	883076
884675	887849	889424	889539	890939
891174	891804	891820	892759	898442
898905	899124	1103831	1107009	1115830
1118962	1120540	1122519	1122709	1125666
1126999	1129332	1120922	1131270	1135940
1136018	1136251	1139085	1140155	1140700
1141358	1142677	1143422	1143905	1145198
1146947	1147018	1148613	1148976	1150054
1150122	1155190	1157031	1158197	1158876
1160489	1162457	1165078	1166001	1166485
1171623	1171722	1178740	1179470	1181800
1182624	1184903	1190309	1190935	1191602
1192268	1193602	1197796	1200884	1204035
1204167				

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA
CONSTIPATION

LILLE
L'Electricité à Lille

LA TIERCE-OPPOSITION DES INDUSTRIELS, CLIENTS DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS, ET L'INTERVENTION DE LA VILLE DE LILLE, DEVANT LA COUR D'APPEL DE DOUAI.

Des démarches faites à Paris au dernier moment par MM. Binauld, adjoint au Maire ; de Lauwereyns, avocat des tiers-opposants ; Cocard, président du Syndicat de Défense, et Vandenbosche, industriel, laissaient espérer qu'un arrangement interviendrait, — si l'on peut parler d'arrangement, quand il n'y a encore, malgré tout, que des déclarations verbales.

M. Poincaré, avocat de la Société Lilloise, avait en effet, prié les représentants de ses adversaires de venir le voir à Paris, afin de chercher un terrain d'entente.

Une partie de la journée de dimanche se passa en pourparlers, si bien que M. Binauld crut pouvoir télégraphier au Service des travaux qu'une transaction acceptable était sur le point d'être conclue. Néanmoins les avocats avaient décidé de se présenter quand même devant la Cour.

***

Un nombreux public était venu assister à l'audience de la 1re Chambre des appels civils, un public composé d'avocats des barreaux de Douai et de Lille et d'industriels lillois.

M. Paul, premier président, présidait, et le fit bien voir à plusieurs reprises.

LES ARGUMENTS DE LA SOCIÉTÉ LILLOISE

LA TIERCE-OPPOSITION

M. Poincaré a pris le premier la parole pour exposer et développer les conclusions de la Société Lilloise tendant à la non-recevabilité de la tierce-opposition des industriels et de l'intervention de la Ville.

Après avoir fait du procès un historique de haute fantaisie, d'ailleurs, M. Poincaré, en citant textes sur textes, arrêts de cassation sur arrêts de Cours d'appel, s'est d'abord attaché à prouver que la tierce-opposition était irrecevable, en disant que les industriels n'y avaient aucun droit réel. Ils étaient clients de la Compagnie des Tramways, acquéreurs à titre individuel ; la fourniture d'énergie électrique n'a pas été vérifiée par la Société Lilloise, qui n'avait rien à faire avec eux.

La Compagnie des Tramways les a juridiquement représentés et ils peuvent lui réclamer des dommages-intérêts.

Les tiers-opposants, toujours d'après M. Poincaré, ne peuvent faire valoir aucun moyen personnel. Aucune atteinte n'a été portée aux droits ni de ceux qui habitent les communes voisines de Lille, ni de ceux qui habitent Lille.

La Cour n'a interdit à la Compagnie des Tramways de vendre de l'énergie électrique qu'à Lille et non au dehors. Là où la Société Lilloise n'a aucune concession ou permission, elle n'a aucun droit d'agir contre la Compagnie des Tramways. La Société Lilloise ne songe à faire exécuter l'arrêt contre aucun des industriels étrangers à Lille.

Quant aux industriels lillois, de quel droit atteint peuvent-ils se plaindre ? Leur droit était révocable, puisqu'il était en opposition avec le droit d'un tiers, en l'espèce la Société Lilloise, qu'ils n'ignoraient pas. Qu'ils se retournent donc contre la Compagnie des Tramways.

UN TERRAIN D'ENTENTE

Nous sommes disposés, dit M. Poincaré, à accorder aux industriels de Lille tout le temps qu'ils voudront, à leur laisser achever leurs contrats avec la Compagnie des Tramways, à une double condition :

1° Que la Compagnie des Tramways verse à la Société Lilloise le bénéfice dont elle sera privée, soit la moitié de la recette brute ;

2° Que nous soyons exactement fixés sur les quantités prévues aux contrats et livrées aux abonnés, car les calculs déjà faits ne concordent pas, en ce qui concerne la puissance d'énergie utilisée et les chiffres portés aux contrats.

Nous exigerions encore que la Compagnie des Tramways consente à un contrôle permanent et contradictoire, de notre part, sous la surveillance de l'administration préfectorale ou municipale.

L'INTERVENTION DE LA VILLE

M. Poincaré estime que la Ville n'avait pas à intervenir contre l'arrêt du 11 novembre. Il n'y a jamais été question d'autorisations de voirie irrégulièrement données par elle. Les irrégularités ont été commises par la Compagnie des Tramways. Rien dans l'arrêt ne porte préjudice aux droits de la Ville.

Son intervention doit donc être également irrecevable.

Quant au déclinatoire d'incompétence, la Cour l'examinera.

En terminant, M. Poincaré dit que la Compagnie Lilloise d'électricité ménagera les intérêts des industriels et exprime l'espoir d'un prochain apaisement.

LES CONCLUSIONS ADDITIONNELLES DE LA SOCIÉTÉ LILLOISE

Voici le texte des conclusions additionnelles et transactionnelles de la Société Lilloise :

Plaise à la Cour :

Donner acte à la Société Lilloise de ce que, en ce qui concerne les tiers-opposants, elle ne réclame à leur égard aucun acte d'exécution, la défense faite à la Compagnie des Tramways, par l'arrêt du 11 novembre 1908, de faire le commerce de l'énergie électrique n'ayant d'autre sanction que la condamnation de ladite Compagnie à des dommages-intérêts ;

Donner acte à la Société Lilloise de ce que, en ce qui concerne la Compagnie des Tramways, et bien qu'elle n'ait pas à intervenir dans les instances en dommages-intérêts qu'il pourrait convenir aux tiers-opposants de former contre la dite Compagnie :

1° de ce qu'elle reconnaît que l'arrêt n'a pu lui conférer aucun droit de s'opposer à l'exécution des fournitures d'électricité dans les communes où elle n'est pas jusqu'à présent permissionnaire ;

2° de ce qu'en ce qui touche les fournitures à faire aux tiers-opposants dans la limite où elle est permissionnaire ou concessionnaire, elle offre de laisser à la Compagnie des Tramways le droit d'exécuter les contrats des tiers-opposants en cours jusqu'à leur date d'expiration, sous réserve d'un contrôle permanent et contradictoire et